

ESPE

Propositions du GALET pour Anne-Sophie Barthez, conseillère Formations de Frédérique Vidal à la suite du rendez-vous du 25 janvier 2018

La mastérisation du CAPES comportait trois aspects :

1. Valorisation de la préparation au concours. En effet auparavant, un candidat pouvait passer plusieurs fois le CAPES. S'il ne l'obtenait pas, il avait un niveau de Licence. En maîtrisant la préparation, après deux échecs, le candidat malheureux « sort » avec un niveau M2. MAIS : que vaut un Master Enseignement si les échecs successifs au concours attestent que le candidat ne domine aucune discipline ? Le problème des collés (au CAPES) et reçus (au Master MEEF) est de délivrer un diplôme d'aptitude à enseigner mais sans compétence disciplinaire...

2. Initiation à la recherche. Dans le projet initial, le mémoire du Master MEEF devait initier les futurs professeurs de lycées et collèges à une découverte de la recherche (qui n'a pas lieu en Licence). Dans les faits, cette perspective a été complètement détournée et au lieu d'initier les futurs enseignants à la recherche DANS LEUR DISCIPLINE d'enseignement, les mémoires, dirigés par les enseignants des ESPE, portent exclusivement sur des aspects d'enseignement « pratiques ».

3. Lutter contre le « bachotage ». La suppression de programmes disciplinaires (et de corpus comme en anglais) ou, même lorsqu'ils se sont maintenus, leur inféodation aux programmes par notions des lycées et collèges devait supprimer ce que l'on a pu définir comme du bachotage. Or, en réalité, les programmes disciplinaires permettaient un approfondissement capital de certains domaines disciplinaires, utile aux futurs enseignants pour dominer le savoir à transmettre — en d'autres termes d'en savoir davantage que leurs élèves. Par ailleurs et SURTOUT, les programmes disciplinaires rendaient le concours beaucoup plus équitable socialement : en supprimant les programmes, les candidats issus de milieux plus aisés (qui par exemple ont voyagé, qui baignent dans un milieu familial cultivé, etc.) sont très nettement favorisés dans l'épreuve de composition actuelle.

Propositions :

1. Réintroduire les programmes disciplinaires à l'instar de ceux de l'agrégation. Si, comme c'était le cas, les programmes des CAPES et des agrégations se recoupent en partie, cela permet de mutualiser les cours et de réaliser des économies d'échelle dans certaines disciplines. Cela permet aussi de maintenir la préparation aux deux concours (et donc de réduire les inégalités territoriales) dans les universités qui ont renoncé à la préparation à l'agrégation pour des raisons budgétaires.

2. MEEF et recherche : imposer en M1 un ou plusieurs modules de découverte de la recherche sous forme de participation aux séminaires des équipes, par exemple (coût de ces modules = zéro heures) et offrir la possibilité de faire le mémoire de M2 en recherche : les étudiants conserveraient ainsi entièrement la possibilité de s'inscrire en thèse par la suite.

3. Réserver un vrai programme MEEF aux lauréats du CAPES et de l'agrégation : le MEEF1 est une organisation très lourde et très coûteuse avec des cours de didactique et pédagogie, des stages dans des classes, etc., alors que le taux de réussite au CAPES est globalement de 20% des inscrits. On dépense donc beaucoup d'argent et d'énergie pour des candidats qui à 80% n'auront pas le Capes. Est-ce bien utile ? Pour les langues en particulier, on pourrait prendre en considération les périodes d'assistantat ou

d'enseignement à l'étranger et dispenser de stages en situation les candidats qui préparent le CAPES.

Par ailleurs, un lauréat qui a fait un M2 Recherche n'a peut-être pas besoin de faire un mémoire MEEF... Or c'est le cas aujourd'hui : est-ce la preuve en tout cas qu'à l'ESPE on a bien conscience que les mémoires MEEF ne sont pas des mémoires de recherche ? Là encore beaucoup d'énergie est perdue.

4.Déterminer un plan quadriennal ou quinquennal du nombre de postes aux concours sous forme de « fourchette » pour éviter les effets « yoyo ». En annonçant le nombre de postes, on suscite des candidatures ou on décourage les moins compétents, selon le nombre : on ajuste de facto les coûts des préparations à une « réalité » d'emploi. On permet aussi aux formations d'ailleurs une programmation à moyens termes et une meilleure orientation des candidats possibles.